

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE CONVENTION D'INTERVENTION DE MME MÉLANIE CAFFIN DANS LE CADRE DU PROJET BIEN DANS SA PEAU BIEN DANS SES BASKETS

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales ;
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération du conseil municipal n° 0033-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;

CONSIDÉRANT l'organisation du projet « Bien Dans Sa Peau Bien Dans Ses Baskets » 2026, coordonné par le secteur familles du Centre Social « Les Points Communs » de la Ville de Pont-Audemer et organisé les 03 juin et 17 juin de 10h00 à 11h15 ;

CONSIDÉRANT la réalisation d'un atelier enfants et parents de stimulation par le mouvement et le jeu en utilisant le jonglage coopératif pour favoriser la coordination, l'attention, la coopération, le lien parent-enfant, animé par Madame Mélanie CAFFIN en qualité d'accompagnante corps & cerveau, et entrepreneur individuel à la Passerelle de Pont-Audemer ;

Le Maire décide de signer la convention d'intervention avec Madame Mélanie CAFFIN, domiciliée 5 route de Cormeilles 27500 St Germain Village, pour son intervention les mercredis 3 et 17 juin, de 10h00 à 11h15 à la Passerelle de Pont-Audemer, pour un montant de 174€ TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 16 juin 2026

Le Maire



Alexis DARMOIS

